



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, mardi 19 mars 2024

Procès-verbal du Comité syndical

Mercredi 13 mars 2024 à 18H30 à la Maison de l'Eau

Le mercredi 13 mars 2024 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 SAINT-FRAIGNE) sous la présidence de Christophe AUGIER, Président. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Adoption du procès-verbal du 20.12.2023,**
- **Approbation du compte de gestion**
- **Présentation et Vote du Compte Administratif 2023,**
- **Approbation affectation du Résultat,**
- **Présentation et Vote du Budget 2024,**
- **Délibération du montant des cotisations 2024 des Communautés de Communes,**
- **Délibération pour la sollicitation des aides des partenaires financiers année 2024,**
- **Délibération Prime du Pouvoir d'Achat,**
- **Délibération adoption du plan de formation 2024**
- **Questions diverses.**

Délégués présents :

Titulaires : Mesdames BAUDRIT Isabelle / MARTINET Dominique / Messieurs ALLAIN Didier / ANDRE Thierry / AUGIER Christophe / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAILLER Julien / COMBAUD Renaud / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LECLERE André / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / ROY Francis / SALAMAND Bernard / TEXIER Didier / TYRE Christophe / VIGNERON Emmanuel.

Suppléants : Madame MARCELLIN Celine / Messieurs COMBAUD Alain/ RABIOUX Jean-Michel

Pouvoirs de : Monsieur CAQUINEAU Emmanuel à Madame BAUDRIT Isabelle

Présents à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)

Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)

Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)

Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte et l'ordre du jour annoncé.

Adoption du procès-verbal du 20.12.2023

Monsieur le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent comité syndical, disponible sur le site internet du SMABACAB. Ce dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Les élus adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2023 présenté, conforme au compte administratif du SMA BACAB.

Présentation et vote du compte administratif 2023

Monsieur le président présente le compte administratif et constate :

- Un excédent de clôture de 2 596.4 € pour la section d'exploitation.
- Un excédent de clôture de – 31 329.51 € pour la section d'investissement.
- Des restes à réaliser en dépense d'investissement de 58 000 €.

Hors de la présence de Monsieur le Président, Monsieur **Francis ROY**, 1^{er} vice-président, met au vote le compte administratif 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

Approbation délibération du résultat

Les résultats sont affectés comme suit :

- Un report d'excédent de fonctionnement de 391 011.24 €
- Un report d'excédent d'investissement de 137 081.47 €
- Des restes à réaliser d'un montant de 58 000 €

Monsieur le président rajoute que comme les restes à réaliser sont couverts par l'excédent d'investissement, il n'est pas utile d'affecter une somme à l'article 1068.

Présentation et vote du Budget prévisionnel 2024

Budget fonctionnement équilibré sur les 2 sections pour la somme de 749 185.66 €

Budget d'investissement équilibré sur les 2 sections pour la somme de 599 608.75 €

Monsieur Philippe CACLIN revient sur la ligne budgétaire dédiée à la création d'un bâtiment destiné aux agents du SMABACAB. Il souhaite connaître l'état d'avancement de la démarche et savoir si un terrain est bien identifié.

Monsieur le Président répond qu'effectivement un terrain est identifié sur Saint-Fraigne, que la commune est en train de régler la question d'échanges parcellaire afin de constituer l'entité foncière qui pourra être vendue au SMABACAB et accueillir le projet. Les démarches semblent être en bonne voie pour aboutir en 2024.

De plus, la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Monsieur le président fait procéder au vote des taux pour chaque section, lesquels sont approuvés à l'unanimité, à savoir :

Le pourcentage autorisé pour la section de fonctionnement est de 0 %

Le pourcentage autorisé pour la section d'investissement est de 7.5 %

Délibération du montant des cotisations 2024 des communautés de commune

Monsieur le Président expose au Comité Syndical, que pour l'équilibre du budget primitif 2024, il a été proposé la répartition des participations de chaque communauté de commune aux charges de fonctionnement de la présente délibération à savoir :

	2024	
cdc Cœur de Charente	62 730,00 €	29,87 %
cdc Val de Saintonge	22 062,00 €	10,51 %
cdc Mellois en Poitou	50 801,00 €	24,19 %
cdc Val de Charente	45 387,00 €	21,61 %
cdc du Roullacais	29 020,00 €	13,82 %
	210 000,00 €	100,00 %

Délibération pour validation des travaux 2024 et sollicitation des aides des partenaires financiers

Monsieur le Président propose une présentation des tranches principales de travaux. Un diaporama est présenté, détaillant des travaux d'aménagements hydromorphologiques sur les communes de Couture d'Argenson, Charmé, Oradour et Aigre. Il est aussi précisé que le SMABACAB poursuivra, en fonction des opportunités, sa stratégie foncière de restauration des zones humides. Les actions de plantations de haies sont aussi ciblées pour 2024, sur les parcelles du SMABACAB ainsi qu'en

partenariat chez les propriétaires volontaires (un document de communication est en cours de réalisation). Enfin, le SMABACAB restera actif sur sa communication grand public / partenaires / scolaires.

Après présentation des coûts estimatifs 2024, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour valider les travaux 2024 et pour solliciter les différents partenaires financiers.

Le diaporama détaillant les actions 2024 est joint au présent PV.

Délibération Prime du Pouvoir d'Achat

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Adopté par le comité social territorial du 22.01.2024.

Cela correspond si accordée à 3 833.33 € pour le syndicat.

Monsieur Bernard SALAMAND souhaite savoir quand est ce que la prime pouvoir d'achat sera versée.

Monsieur le Président précise qu'elle sera versée sur les salaires du mois d'avril.

Adoption du plan de formation 2024

Monsieur le président fait adopter à l'unanimité le nouveau plan de formation 2024-2026

Questions diverses

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical initialement prévu le 12 juin 2024 est avancé au 05 juin 2024. Pour la fin de l'année, les dates des prochains comités syndicaux sont fixées au :

25 septembre 2024, 18h30 et 18 décembre 2024, 18h30.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la démarche de labellisation EPAGE du SMABACAB a récemment abouti. Une cérémonie de présentation de la labellisation sera donc organisée afin de réunir les élus du SMABACAB et les différents partenaires. La date prévue est le mercredi 15 mai, une invitation sera prochainement envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 19h45.

Le Président,
Christophe AUGIER



Le secrétaire de séance,
Renaud COMBAUD

